



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2020

L'an deux mille vingt et le 25 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **salle communale polyvalente sise 29 Grand Rue à Montfort sur Argens**, sous la présidence de Monsieur **Éric AUDIBERT**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs **Éric AUDIBERT**, **Frédérique ROUSTANG**, **JANVRIN Laurent**, **Jacqueline ROLFE**, **Laurent REMY**, **Jean GRIMALDI**, **Michèle TRUC**, **Joseph GALUZZO**, **Roselyne BIGI**, **Dominique LIAUTAUD**, **Pierre BONNET**, **Olivier DEBOURREZ**, **Patrice BURLANDO**, **Delphine GUIBON**, **Charlotte FABRE**
Absents excusés : Mme **Jacqueline ROLFE** (a donné procuration à Mme **Frédérique ROUSTANG**)

Monsieur **Patrice BURLANDO** a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter 1 point à l'ordre du jour portant sur un bail de location du droit de chasse.

Vote : Adopté à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Aucune décision prise depuis le dernier conseil.

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Urbanisme et Aménagement (F. Roustang)

Lors de la 1^{ère} réunion du 16/06 en lien avec la commission économique, ont été présentés les missions et les dossiers d'aménagement en cours et à venir.

Commission Associations, Vie Culturelle et Communication (F. Roustang)

Réunion le 9/05 organisation des musical'été le vendredi soir, la Fête de la Musique est annulée, le forum des associations aura lieu le 05/09.

Commission environnement (L. Remy)

Création d'une page Facebook « Montfort sur Argens », travail en commun avec C. FABRE,
Aire de Camping : proposition du nom « Aire du Tilleul », 5 place maximum, petits travaux d'aménagement à faire :
Borne de vidange, arbres à planter plaques à poser.
Réunion le 27/06 : formation sur les OLD animée par Laurent PASCAL, entretien des platanes et différentes demandes de boisement.
Attention les pigeons prennent trop de place : à étudier

Commission Affaires Scolaires, Périscolaires et Jeunesse (D.Liautaud)

Réunion le 10/06 : présentation du service jeunesse Animation Périscolaire PAR Delphine BLANC.

Commission Finances et Economie (C Fabre)

Pas de commission mais installation d'un camion pizza à La Palud. Réunion avec les différents commerçants dans le cadre des Musical'été

Commission Travaux, Voirie et Eclairage public (L. Janvrin)

City Stade : le choix des entreprises pour les travaux abri et réseaux a été fait, en attente éclairage.
Table ronde des artisans le 10/07.
Vieille ville : signalement d'effondrement
Brouadettes : inondation sur la raquette de retournement
Problème de pluvial à la maison de retraite

FINANCES LOCALES

2020_053 Budget de l'Eau et de l'Assainissement : Compte de gestion de dissolution

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion de dissolution du service de l'eau et l'assainissement tenu par Monsieur le Receveur Municipal dressé pour la gestion du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_054 Convention à venir avec Monsieur Jean-Claude GOMEZ, comptable assignataire de Montfort Sur Argens portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec Monsieur Jean-Pierre GOMEZ, comptable assignataire de la commune portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_055 Concours du Receveur Municipal : Indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires

Le Conseil Municipal décide d'accorder au receveur municipal l'indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € à compter de 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_056 Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département du Var au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020 pour la création et l'aménagement de la voie piétonne située entre la rue des Ecoles et la rue du Ferrailon.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_057 Reversement d'une part de l'excédent de résultat du budget annexe de l'eau et de l'assainissement clôturé le 31/12/2019 à la CA Provence Verte - Annule et remplace la délibération 2020/048 du 14/05/2020

Monsieur le Maire propose de reverser une part de l'excédent de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dissous le 31 décembre 2019 au budget annexe de la communauté d'agglomération de la Provence Verte pour assurer l'équilibre de la section à hauteur de 14 240.92 € pour le budget annexe de l'eau potable et de 13 455.00 € pour le budget annexe de l'assainissement collectif.

Et de reverser une part de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dissous le 31 décembre 2019 au budget annexe de la communauté d'agglomération de la Provence Verte pour assurer l'équilibre de la section d'un montant de 11 096.00 € pour le budget annexe de l'eau potable et de 3 700.00 € pour le budget annexe de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal précise que la présente délibération annule et remplace la délibération 2020/028 du 14 mai 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité

CREATION ET INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

2020_058 Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Sont désignés :

Président de la commission d'appel d'offres : M. Eric AUDIBERT

Suppléant : Mme Frédérique ROUSTANG

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Laurent JANVRIN	- Delphine GUIBON
- Dominique LIAUTAUD	- Patrice BURLANDO
- Charlotte FABRE	- Jean GRIMALDI

Vote : Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

2020_059 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service de l'eau potable 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_060 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vote : Adopté à l'unanimité

INSTITUTIONNET VIE POLITIQUE

2020_061 Proposition pour la composition commission communale des impôts directs

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de proposer une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) au Directeur des services fiscaux afin que soit constituée la Commission communale des Impôts Directs.

Une liste de 12 titulaires et 12 suppléants est arrêtée.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ALBIAC Jean-Vincent, propriétaire de bois	VINCENS René, propriétaire de bois
SEMPERBONI Chantal	JANVRIN Lucette
FABRE Alain, habitant extérieur	MOUTON Fabien, habitant extérieur
QUIGNARD Geneviève	GARCIA Frédérique
IMBERT Gérard	TRUC Julien
GROSSO Jeanne	MONASTEROLO Marie-Madeline
ISAIA Rolland	FABRE Gérald
ANZIANI Roselyne	FELIX Agnès
PONTI Jean Claude	MOUROU Michel
SABATIER Martine	COULANGE Marie Isabelle
CONSTANTIN Monique	SOLARI Corinne
FABRE André, propriétaire de bois	AUDIBERT Daniel, propriétaire de bois

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_062 Désignation des représentants de la municipalité au sein de l'Office Montfortais d'Animation

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner 1 membre du conseil au sein du conseil d'administration de l'office montfortais d'animation (OMA). Est désigné Olivier DEBOURREZ

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_063 Désignation des délégués à l'association des communes forestières du Var

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner 2 membres du conseil en tant que délégués à l'Association des Communes Forestières du Var. Sont désignés :

Délégué titulaire : Frédérique ROUSTANG ayant pour compétence l'énergie.

Délégué suppléant : Laurent REMY ayant pour compétence la forêt.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_064 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical. Sont désignés :

Titulaires

- Jacqueline ROLFE

- Laurent JANVRIN

Suppléants

- Roselyne BIGI

- Eric AUDIBERT

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_065 SIVAAD Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les représentants de la commune à la commission d'appel d'offre du groupement de commande. Sont désignés :

Titulaires

- Jacqueline ROLFE

Suppléants

- Laurent JANVRIN

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_066 Désignation des délégués au SYMIELECVAR

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les délégués de la commune de la commune auprès du SYMIELECVAR. Sont désignés :

Titulaires

- Laurent JANVRIN

Suppléants

- Joseph GALUZZO

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_067 SYMIELECVAR modification des statuts

Le Maire expose que par délibération du 06/12/2019 le SYMIELECVAR a acté les modifications de ses statuts. Les collectivités adhérentes doivent entériner ces modifications par une délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_068 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune des SALLES SUR VERDON au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune des SALLES SUR VERDON et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_069 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune de BESSE SUR ISSOLE au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune de BESSE SUR ISSOLE et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_070 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune de BARGEMON et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_071 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune de MONTFERRAT au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune de MONTFERRAT et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_072 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune de PIERREFEU DU VAR au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune de PIERREFEU DU VAR et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_073 SYMIELECVAR Transfert de compétence optionnelle de la commune de SAINT TROPEZ au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose que par délibérations concordantes la commune de SAINT TROPEZ et le SYMIELECVAR ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°4 « Dissimulation des réseaux de communications électroniques communs au réseau de distribution publique d'énergie » au profit du SYMIELECVAR. Cet accord doit être entériné par une délibération des collectivités adhérentes.

Vote : Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

2020_074 Autorisation de signatures des procédures passées dans le cadre du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var pour les exercices 2020-2021

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les actes d'engagement afférents au groupement de commande organisé par le SIVAAD en continuité des marchés passés depuis 2016.

Vote : Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

2020_075 Convention de mise à disposition du poste d'assistante de direction avec la commune de Correns : annule et remplace la délibération 2020/037

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération 2020/037 portant mise à disposition du poste d'assistante de direction avec la commune de Correns comporte une erreur matérielle. Il convient donc d'annuler et remplacer cette délibération. La mise à disposition serait réalisée au profit de la commune de Correns à hauteur de 60 % du temps de travail réglementaire.

Vote : Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

2020_076 Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

Monsieur le Maire présente la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activité sportives et culturelles sur le temps scolaire entre la commune de Montfort sur Argens et l'académie des services de l'éducation nationale.

La collectivité s'engage à organiser l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs. Les services de l'Etat s'engagent à assister la collectivité dans l'organisation de l'accueil et à prendre en charge le coût de l'accueil des enfants à raison de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves. Cette convention est établie pour la durée restant de la présente année scolaire.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_077 Convention à venir avec l'Office Montfortais d'Animation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention de partenariat entre la Commune et l'OMA est arrivée à échéance et propose de conclure une nouvelle convention pour les trois prochaines années. Cette convention définit les conditions dans lesquelles la municipalité et l'association unissent leurs efforts pour la réalisation d'un programme d'animation de la commune dans la perspective d'objectifs définis en commun chaque année.

Vote : Adopté à l'unanimité

2020_078 BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE DE LA FORÊT COMMUNALE SOUMISE AU RÉGIME FORESTIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer un bail de location du droit de chasse de la forêt communale soumise au régime forestier, avec la société de chasse l'Amicale.

Vote : Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Convention signée avec l'EPFR : les frais d'études s'élèvent à 11 468 €, si le projet ne va pas à terme il faudra que la commune rembourse ces frais.

Position du Conseil sur l'organisation des festivités estivales : le Maire prend la responsabilité de l'organisation. Informer la préfecture des moyens que la commune peut mettre en place : délimitation de l'espace, affichage pour le port du masque, mise à disposition de gel, demander aux participants d'inscrire leurs coordonnées.

Cette organisation va demander plus d'implication de la part des élus.

Banquet Républicain : uniquement des tables de 10 personnes et pas de barbecue.

La séance est levée à 20H15

Le Maire

Eric AUDIBERT